

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 149-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.457

Déposée le: 21.07.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Riesen (Sonceboz-Sombeval, PSA) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.09.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



Hôpital du Jura bernois: le canton de Berne accélère-t-il le démantèlement de Moutier tout en bloquant le transfert de la ville vers le canton du Jura ?

Le 19 juillet 2018, le conseil d'administration de l'Hôpital du Jura bernois annonce que le site de Moutier de HJB est officiellement mis en vente. Diffusée en plein mois de juillet, sans que ni le partenaire direct des négociations à venir (HJU – via le gouvernement jurassien), ni les autorités de Moutier ne soient informés, et alors même que le sort de Moutier n'est pas connu en raison des recours sur la votation du 18 juin, cette communication a de quoi surprendre et inquiéter.

Surtout, elle fait suite à des attitudes similaires du Conseil-exécutif sur des affaires récentes, notamment en lien avec la prison de Moutier et les pompiers prévôtois (le CRISM). Il semble ainsi que le gouvernement tente de démanteler la cité prévôtoise avant son départ dans le Jura. Cette attitude est d'autant plus révoltante que le Conseil-exécutif n'a eu de cesse jusqu'ici d'exacerber les tensions à Moutier, en insinuant que la ville ne partirait pas. Nous en voulons pour preuve la présence et les propos de Pierre Alain Schnegg à l'événement organisé au Rathaus par un groupe antidémocratique de Moutier opposé au verdict des urnes, aux écarts de langage de la Chancellerie bernoise et aux dérapages médiatiques de l'ancien directeur de la justice.

Tant qu'elle se trouve sous juridiction bernoise, la population de Moutier doit être traitée de manière équitable, comme toutes les autres du canton. Le gouvernement bernois ne peut pas accélérer le démantèlement des infrastructures cantonales de la ville, avant même que le processus

de transfert n'ait commencé. Pour le bien de la population de Moutier et de toute la région, le gouvernement bernois ne peut pas appliquer le principe du train à deux vitesses.

Dès lors, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le directeur de la santé publique du canton de Berne était-il au courant de cette décision du Conseil d'administration de HJB SA, ainsi que du calendrier de la communication ? Si oui, depuis quand ?
2. Le Conseil-exécutif a-t-il validé une telle stratégie ?
3. Pourquoi le Conseil-exécutif n'a-t-il pas pris la peine d'avertir son homologue jurassien, avec lequel il échange au sujet de Moutier, ni même les autorités compétentes de la ville de Moutier ?
4. Pourquoi le Conseil-exécutif, respectivement le Conseil d'administration de HJB SA, n'a-t-il pas attendu les décisions de la préfecture du Jura bernois sur les recours inhérents à la votation du 18 juin 2018 ?
5. Sachant que les recours pourraient potentiellement annuler le vote de Moutier, cette stratégie de vente de l'Hôpital de Moutier était-elle aussi prévue dans le cas où Moutier devrait demeurer sous juridiction bernoise ? Cette stratégie avait-elle déjà été décidée avant la votation du 18 juin ?
6. Pourquoi le cas de l'Hôpital de Moutier est expédié avec une telle précipitation et ne fait pas partie des négociations inhérentes au concordat intercantonal que négocieront les cantons de Berne et du Jura en vue du transfert de Moutier dans le canton du Jura ?
7. Le Conseil-exécutif chercherait-il à démanteler Moutier par vengeance politique ?
8. Le Conseil-exécutif met-il en place cette stratégie dans le but de favoriser l'option d'un repreneur privé de l'Hôpital de Moutier, au détriment de l'intérêt public ?
9. Enfin, quelle part du produit de la vente reviendra aux habitants de Moutier en tant que contribuables copropriétaires de HJB SA et de l'ensemble des hôpitaux publics du canton ?

Motivation de l'urgence : le sujet concerne le vote de Moutier et doit être abordé dans les plus brefs délais, étant donné le potentiel de tensions politiques qui existent.

Destinataire

- Grand Conseil